



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 novembre 2015 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Côté, Directeur d'arrondissement par intérim
Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Jocelyn Jobidon, Directeur du développement du territoire par intérim
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-rechercheuse
Monsieur Benoît Amyot, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Le maire et les conseillers abordent les sujets suivants :

Monsieur Pierre Gagnier : Annonce que le prix « Partenaire municipal par excellence » a été remporté par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour son implication dans le développement du sport montréalais, lors de la Soirée des lauréats montréalais organisée par la commission sportive Montréal-Concordia. Remerciements et félicitations aux employés de l'arrondissement dans le secteur des sports et loisirs pour leur excellent travail.

Félicitations également aux autres récipiendaires, notamment l'organisme L'International Gymnix 2015 pour le prix dans la catégorie « compétition nationale ou internationale », monsieur Gabriel Michaud pour le prix « entraîneur-développement » et monsieur Jérôme Courtemanche pour le prix « Athlète des Jeux du Québec ».

Annonce de la nomination de madame Michèle Giroux à titre de directrice d'arrondissement à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (point 51.01) et présentation de son parcours professionnel.

Remerciements à monsieur Gilles Côté pour l'excellent travail effectué à titre de directeur d'arrondissement intérimaire.

Monsieur Pierre Desrochers : Enlèvement des poteaux et installation des lampadaires actuellement en cours sur la rue Chabanel. Le projet se terminera en 2015.

Achèvement des travaux à la place Esplanade-Chabanel et ouverture officielle.

Annonce de la 12^e édition du Festival sportif qui débutera le 20 novembre 2015 à l'aréna Ahuntsic, à compter de 17 h 30.

Annonce de la tenue, le 5 décembre 2015, de la 2^e campagne nationale de promotion de l'action bénévole par le Réseau de l'action bénévole du Québec. Remerciements et félicitations à tous les bénévoles de l'arrondissement pour leur travail et leur contribution.

- Madame Émilie Thuillier : Remerciements et félicitations aux SDC La Promenade Fleury et Quartier Fleury Ouest pour l'énergie déployée lors de la fête de l'Halloween.
- Annonce de la tenue, le 10 novembre 2015, à 19 h, aux Jardins Millen, d'une soirée publique de retour sur le projet pilote de piétonisation temporaire de l'avenue Park Stanley qui s'est déroulé à l'été 2015.
- Précisions sur le dossier inscrit au point 40.14 et information sur les activités de la Corporation de développement économique communautaire d'Ahuntsic-Cartierville (CDEC).
- Rappel du respect et de l'application du Règlement sur la propreté et des règles concernant la collecte des résidus verts qui se terminera le 26 novembre 2015.
- Monsieur Harout Chitilian : Retour sur l'hommage rendu le 22 octobre 2015 à monsieur Denis Monette, écrivain et résidant de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville depuis plus de soixante-cinq ans.
- Remerciements à monsieur Gilles Côté qui a assuré l'intérim du directeur d'arrondissement, ainsi qu'aux directeurs et à leur équipe respective, pour leur travail et la qualité des services rendus aux citoyens.
- Retour sur les élections fédérales du 19 octobre 2015.
- Annonce du dépôt, le 10 novembre 2015, à l'Assemblée nationale d'un mémoire de la Ville de Montréal portant sur le Projet de loi n° 67 : Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique.
- Madame Lorraine Pagé : Précisions sur le dossier inscrit au point 40.14 et expérience à la CDEC à titre d'administratrice.
- Rappel du respect du Règlement sur la propreté et des règles concernant la collecte des résidus verts.
- Hommage et remerciements aux retraités et aux employés ayant cumulé vingt-cinq ans de service pour leur contribution.
- Invitation aux résidants du district du Sault-au-Récollet à assister à la soirée citoyenne qui se tiendra le 30 novembre prochain, à compter de 19 h, à la Maison de la Visite.

10.02

Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :

Le maire d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **8909, avenue Henri-Julien** : autoriser l'agrandissement du deuxième étage devant l'alignement de construction à une distance de 4,63 mètres de l'emprise de rue au lieu de 5,5 mètres (40.01).

Personne ne souhaite intervenir.

- **Bâtiment projeté sur le lot 3931386 du cadastre du Québec, localisé du côté nord du boulevard Gouin Ouest, à l'est de la rue Meunier** : autoriser le taux d'implantation, la hauteur et le pourcentage à l'alignement de construction (40.02).

Personne ne souhaite intervenir.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 22, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Diane Thibaudeau	Lieux de culte – (dépôt d'un document).
Jacques Mayer	Projet d'agrandissement – École Ahuntsic-Annexe.
Janine Renaud	Suivi – Terrain situé à l'angle de la rue de Louvain et de l'avenue Christophe-Colomb.
Gilles Larocque	Collecte des résidus verts. Points 40.09 et 51.01 de l'ordre du jour.
Vincent Garneau	Avenir du bâtiment sis au 9500, boulevard Saint-Laurent et rappel de sa valeur patrimoniale.
Jean-Claude Lanthier	Imposition du port de la muselière aux chiens.
Raymond Labbé	Travaux temporaires – Réfection de trottoirs.
Évelyne Audet	Entrée d'eau de l'immeuble situé au 9744, rue Chambord – (dépôt d'un document).
Nicole Vermette	Suivi – Projet visant à autoriser les usages de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé pour l'immeuble situé au 406, rue Legendre Ouest.

Cette période de questions prend fin à 20 h 13.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.05

CA15 090261

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2015.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2015 :

- en retirant le point 40.02 relatif à la demande de dérogation mineure pour le bâtiment projeté sur un lot localisé du côté nord du boulevard Gouin Ouest, à l'est de la rue Meunier; et
- en modifiant le libellé du point 40.14 comme suit :

« Recommander au conseil d'agglomération de mettre fin à la nomination de madame Lorraine Pagé à titre de représentante de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA15 090262

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 octobre 2015.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville tenue le 13 octobre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA15 090263

Prolonger le contrat accordé à J.A. LARUE INC. pour la fourniture d'un service d'unité mobile pour l'entretien et la réparation de têtes de souffleuses pour une période additionnelle d'un an (2015-2016) et autoriser à cette fin une dépense de 161 539,88 \$, toutes taxes comprises - Appel d'offres public 14-13621.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE prolonger le contrat accordé à J.A. LARUE INC. pour la fourniture d'un service d'unité mobile pour l'entretien et la réparation de têtes de souffleuses pour l'arrondissement pour une période additionnelle d'un an (2015-2016) au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13621;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1140714003

CA15 090264

Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes pour la réalisation d'activités de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et octroyer des contributions financières totalisant 70 000 \$ pour 2015-2016.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés pour la réalisation d'activités de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et octroyer des contributions financières totalisant 70 000 \$ pour 2015-2016, réparties comme suit :

Organisme	Projet	Montant
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	Travail de rue	30 000 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Projet d'intervention ciblée	15 000 \$
CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE	Intervention Jeunesse inter-HLM	25 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1156839003

CA15 090265

Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 9 200 \$ à différents organismes dans le cadre de leur convention en vigueur pour la réalisation de projets spéciaux dédiés à la clientèle jeunesse.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 9 200 \$ aux organismes ci-dessous énumérés, dans le cadre de leur convention en vigueur, et réparties comme suit :

Organisme	Projet	Montant
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	Achat d'une cinémathèque	1 400 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (Jeunesse-2000 L'Acadie)	Achat d'un système de sonorisation	2 500 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC (Le squatt)	Achat d'une table de billard avec articles de billard et un coroplaste pour l'identification de leur centre	1 400 \$
CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE	Achat d'armoires, jeux de sociétés, matériels sportif et un ordinateur portable.	1 400 \$
RAP JEUNESSE	Achat d'équipements pour le soccer-bulle	2 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1156237003

CA15 090266

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 septembre 2015.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1153757010

CA15 090267

Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1153032002

CA15 090268

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes (PAM) », pour la réfection de la pataugeoire et du chalet du parc St-Paul-de-la-Croix et assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE déposer une demande d'aide financière au « Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes (PAM), pour la réfection de la pataugeoire et du chalet du parc St-Paul-de-la-Croix;

D'assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1157058003

CA15 090269

Octroyer des contributions financières totalisant 500 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 500 \$ aux organismes énumérés ci-dessous afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

150 \$	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES – (CRÉCA)
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR POMPEI - CRAIC
150 \$	LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL – CONFÉRENCE : STS-MARTYRS-CANADIENS

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1151040009

CA15 090270

Accorder une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du deuxième étage devant l'alignement de construction du bâtiment situé au 8909, avenue Henri-Julien, à une distance de 4,63 mètres de l'emprise de rue au lieu de 5,5 mètres - Lots 1999402 et 1998569 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001034652.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 8909, avenue Henri-Julien, l'agrandissement du deuxième étage devant l'alignement de construction à une distance de 4,63 mètres de l'emprise de rue au lieu de 5,5 mètres;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, pour l'immeuble portant le numéro 8909, avenue Henri-Julien, une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du deuxième étage à une distance de 4,63 mètres de la ligne de rue au lieu de 5,5 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1154039017

Dossier retiré.

40.02

CA15 090271

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution afin d'autoriser l'agrandissement du Collège Mont-Saint-Louis situé au 1700, boulevard Henri-Bourassa Est, pour y intégrer un nouveau gymnase double - Site patrimonial du Sault-au-Récollet, secteur significatif DD - Lot 2494487 du cadastre du Québec - Zone 0395.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 11 (hauteur en mètres et en étages), 21 (dépassement des constructions hors toit), 347 (équipements accessoires en cour avant), 389 (plantations requises) et 571 (emplacement d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour le bâtiment portant le numéro 1700, boulevard Henri-Bourassa Est et érigé sur le lot 2494487 du cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir le bâtiment aux conditions suivantes :

- les travaux de construction et d'aménagement doivent être conformes aux plans de l'annexe A;
- les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc., datés du 17 juillet 2015 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 20 juillet 2015.

Plans intitulés « description des travaux » et « plan directeur de plantation » numérotés AP-00 et AP-01, préparés par le Groupe Rousseau Lefebvre, datés du 20 août 2015 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 27 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1154039013

CA15 090272

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à approuver l'occupation de l'immeuble portant les numéros 101 à 111, rue de Louvain Ouest à des fins de bureaux - Lot 1487994 du cadastre du Québec - Zone 0383.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132 (usages prescrits), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 571 (emplacement d'une aire de stationnement), 592 (dégagement minimal autour d'une aire de stationnement), 593, 595, 596 et 597 (aménagement du dégagement autour d'une aire de stationnement), 597.1 (ombre portée minimale de la surface minéralisée d'une aire de stationnement de 200 m² et plus) et 621 (nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo pour un usage commercial ou industriel) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour le bâtiment portant les numéros 101 à 111, rue de Louvain Ouest et érigé sur le lot 1487994 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation d'occuper ledit bâtiment à des fins de bureaux, aux conditions suivantes :

- l'aménagement paysager végétal et minéral de l'emplacement doit être conforme au plan numéroté A01 de l'annexe A;
- les végétaux prévus doivent être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur et l'aménagement de l'aire de stationnement extérieur doit être complété dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A01 préparé par Alain Veilleux, architecte, daté du 26 août 2015 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 31 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1144039018

CA15 090273

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - Intégration du Programme particulier d'urbanisme du Secteur Henri-Bourassa Ouest (01-274-39).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du Secteur Henri-Bourassa Ouest (01-274-39).

Le maire Pierre Gagnier, la conseillère Lorraine Pagé ainsi que les conseillers Pierre D Desrochers et Harout Chitilian votent en faveur de la proposition.

La conseillère Émilie Thuillier vote contre la proposition.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.05 1150449001

CA15 090274

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) notamment à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - Ajout d'objectifs et de critères en vertu de la procédure relative aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur Henri-Bourassa Ouest (01-274-40).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) notamment à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'ajouter des objectifs et des critères de PIIA pour le secteur Henri-Bourassa Ouest (01-274-40).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1150449004

CA15 090275

Adopter, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1), un Règlement sur l'occupation à des fins de garderie d'une partie de l'immeuble situé au 6120, rue Émile-Nelligan - Lot 2375768 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie, d'une partie de l'immeuble situé au 6120, rue Émile-Nelligan, et érigé sur le lot 2375768 du cadastre du Québec, telle qu'elle est identifiée au plan joint en annexe A du règlement (RCA15 09003).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1150449002

CA15 090276

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter un Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour la réalisation les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection des bâtiments (RCA15 09004).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1151082008

CA15 090277

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter un Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs (RCA15 09005).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1151082009

CA15 090278

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016).

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016).

40.10 1151616001

CA15 090279

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

40.11 1151333012

CA15 090280

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

40.12 1151333011

CA15 090281

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2016.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2016.

40.13 1151082010

CA15 090282

Recommander au conseil d'agglomération de mettre fin à la nomination de madame Lorraine Pagé, à titre de représentante de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE recommander au conseil d'agglomération de mettre fin à la nomination de madame Lorraine Pagé à titre de représentante de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1151333014

CA15 090283

Procéder à la nomination de madame Michèle Giroux à titre de directrice d'arrondissement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à compter du 10 novembre 2015.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE procéder à la nomination de madame Michèle Giroux à titre de directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, classe 02-FM12, selon les conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville, et ce, à compter du 10 novembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1150356004

CA15 090284

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 septembre 2015.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 septembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1151569014

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 9 novembre 2015 est levée à 20 h 21.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement